

Vous devez compléter ce formulaire avec [Adobe Acrobat Reader \(gratuit\)](#).

## INFORMATION

Prénom / Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ma région administrative :

Cell. : \_\_\_\_\_

Tél. rés. : \_\_\_\_\_

Tél. bur. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Site Web : \_\_\_\_\_

Compagnie : \_\_\_\_\_

Agence : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Assurance sociale : \_\_\_\_\_

Citoyenneté canadienne :  Oui  Non

Statut résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration :  Oui  Non

**Indiquez les raisons pour lesquelles vous désirez devenir membre de l'ARRQ**

---



---

## IMPORTANT - DOCUMENTS À RETOURNER POUR ÉTUDE DU DOSSIER

- Le formulaire d'adhésion complété, signé et parrainé;
- Un curriculum vitae à jour comprenant la formation académique et les expériences professionnels;
- Matériel ou lien internet pour visionner les productions listées dans le tableau du cumul du temps écran.

UN CONTRAT ARRQ/AQPM EST-IL SIGNÉ OU EN COURS DE SIGNATURE ?  Oui  Non

ÊTES-VOUS MEMBRE DES REGROUPEMENTS DU MILIEU DE L'AUDIOVISUEL SUIVANTS ?

ACTRA  AQTIS  DGC  DOC Québec  RÉ  SARTEC  UDA

Autre : \_\_\_\_\_

ÊTES-VOUS MEMBRE OU DÉTENEZ-VOUS DES ACTIONS DANS UNE ENTREPRISE MEMBRE DE L'AQPM ?

Oui  Non

## DANS LE BUT

- de connaître la composition démographique de nos membres;
- d'être en mesure de répondre à vos préoccupations et de faire valoir vos intérêts;
- de mettre en oeuvre des initiatives en matière d'équité dans le milieu culturel;

**NOUS VOUS INVITONS À RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES :**

**À QUEL GENRE VOUS IDENTIEZ-VOUS ?**

- Homme
- Femme
- Le genre autre auquel vous vous identifiez (facultatif) : \_\_\_\_\_
- Je ne désire pas répondre à cette question.

**FAITES-VOUS PARTIE DES PREMIÈRES NATIONS ?**

- Oui / laquelle? \_\_\_\_\_
- Non
- Je ne désire pas répondre à cette question.

**FAITES-VOUS PARTIE D'UNE MINORITÉ VISIBLE ?**

- Oui / laquelle? \_\_\_\_\_
- Non
- Je ne désire pas répondre à cette question.

**FAITES-VOUS PARTIE D'UN GROUPE ETHNIQUE ?**

- Oui / lequel? \_\_\_\_\_
- Non
- Je ne désire pas répondre à cette question.

## PARRAINAGE

Toute demande d'adhésion doit être parrainée par un membre professionnel de l'ARRQ.

En tant que membre, j'accepte de parrainer la personne dont le nom apparaît dans ce formulaire. Je suis en mesure de confirmer qu'elle est bien un(e) réalisateur (réalisatrice) pigiste et j'ai pris connaissance du tableau de cumul du temps d'écran et de son curriculum vitae.

\_\_\_\_\_  
Nom du parrain

\_\_\_\_\_  
Signature

# TABLEAU DE CUMUL DU TEMPS ÉCRAN (TE) SOIT LE MINUTAGE LIVRÉ

Liste non-exhaustive. Pour chacune des productions listées plus bas, veuillez confirmer **les responsabilités** que vous avez assumées.



- A.** J'ai dirigé l'équipe technique
- B.** J'ai dirigé les comédiens, artistes ou participants au tournage
- C.** J'ai supervisé le montage et la post-production
- D.** Est-ce une co-réalisation ? Veuillez indiquer le nombre de co-réalisateurs impliqués dans l'oeuvre. Le temps d'écran sera calculé au prorata du nombre de co-réalisateurs.

**Dans le cas d'une production artisanale** (ex. animation) : si vous avez assuré seul l'aspect technique, nous considérons que vous avez « supervisé » l'équipe technique et vous pouvez cocher **A**. Si vous êtes le seul comédien ou artiste, vous pouvez cocher **B** et si vous avez assuré seul le montage et la post-production, vous pouvez cocher **C**.

Titre de la production	Catégorie de production	Année	Diffuseur/ Distributeur	TE	Responsabilités				Nom co-réalisateur
					A.	B.	C.	D.	
<i>Ex. Légendes urbaines</i>	<i>Série documentaire</i>	<i>2021</i>	<i>Canal D</i>	<i>4 x 52 min</i>	✓	✓	✓	✓	<i>Pénom Nom</i>

## LIENS INTERNET DES RÉALISATIONS LISTÉES CI-HAUT :

---



---



---



---



---



---

Par la présente, je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont vrais. J'affirme avoir lu et accepté le [code d'éthique](#) et les [règlements généraux](#) de l'ARRQ. Je m'engage à respecter les statuts, règlements, code d'éthique et ententes collectives négociées, conclues et administrées par l'ARRQ ainsi qu'à payer la cotisation annuelle fixée par l'ARRQ.

En foi de quoi, j'ai signé, après avoir acquitté ma cotisation pour l'année \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_ Date

\_\_\_\_\_ Signature

## COTISATION ANNUELLE

(du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

À noter qu'à partir du mois d'avril vous payez au prorata des mois restants dans l'année.

Veuillez cocher le statut demandé :

**MEMBRE PROFESSIONNEL**  
175 \$ \* + 25 \$ Frais d'administration = **200 \$**

**MEMBRE STAGIAIRE**  
90 \$ \* + 25 \$ Frais d'administration = **115 \$**

\* Réduction de 30% aux membres du DOC (Documentaristes du Canada) et réduction de 15% aux nouveaux membres des Réalisatrices Équitables.

Paiement par **chèque** au nom de **ARRQ** ou par **carte de crédit/PayPal** via le site [reals.quebec](https://reals.quebec)

Envoyez vos documents par **courriel** [helene@arrq.quebec](mailto:helene@arrq.quebec)  
ou par la **poste** : 5154, rue Saint-Hubert, Montréal, Québec H2J 2Y3

## NORMES D'ADMISSION

### MEMBRE PROFESSIONNEL

Est éligible comme membre professionnel tout réalisateur/réalisatrice qui a cumulé 60 minutes de temps d'écran (TE) réalisées selon les normes professionnelles reconnues, c'est-à-dire avoir dirigé une équipe technique et, le cas échéant, des comédiens, artistes ou participants à un documentaire en situation de tournage (exception faite des œuvres d'animation) et avoir supervisé le montage et la postproduction, soit dans le contexte de l'industrie, soit dans des conditions artisanales.

Les dites réalisations doivent avoir généré une rémunération ou avoir donné lieu à une distribution commerciale et avoir été diffusées publiquement par un diffuseur médiatique reconnu (télévision, numérique, salles) ou dans un cadre corporatif.

Les **catégories** de production suivantes peuvent être cumulées pour atteindre le minimum requis : longs métrages, moyens métrages, courts métrages, épisodes d'une série (tout genre et tout support); reportages (capsules); vidéoclips; capsules ou séries web; téléfilms (tout support), films publicitaires (tout support); réalisations à caractère corporatif; toute autre réalisation justifiant le statut de réalisateur professionnel.

Pour le secteur animation, avoir réalisé un film d'animation de façon professionnelle; la réalisation doit avoir généré une rémunération ou avoir donné lieu à une distribution commerciale et avoir été diffusée publiquement par un diffuseur médiatique reconnu (télévision, numérique, salles) ou dans un cadre corporatif.

### MEMBRE STAGIAIRE

Toute personne intéressée à promouvoir les objectifs de l'Association et qui possède une expérience pertinente dans la production audiovisuelle ou qui a complété avec succès des études de réalisation peut devenir membre stagiaire conformément aux dispositions prévues au paragraphe [7.11 des règlements généraux](#).

Le statut de membre stagiaire est accordé pour trois (3) ans. Le conseil d'administration peut cependant le prolonger pour des raisons particulières.